Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_11-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 29 juin 2026.

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Pauline BOURRET, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, Mme Agnès FOUSSARD, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Jean-Yves POUCHOUX, Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK, M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Objet : INST – Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCBVL

Nos réfs. : DEL_2026-07-11

Absents excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Yves GAUTHIER, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
M. Noé PETIT, procuration donnée à Mme Guylaine POULIN-VITTRANT
Mme Brigitte LEROY, procuration donnée à M. Didier ROUSSEL

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_11-DE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33, qui prévoit la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs et l'article L. 5211-7, relatif aux commissions consultatives des EPCI ;
VU le **Code général des impôts**, et notamment l'article **1609 nonies C IV**, qui impose la création d'une CLECT pour les EPCI soumis à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et en fixe les principes de composition ;
VU les statuts de la CCBVL, qui prévoient la création d'une CLECT chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'EPCI ;
VU la délibération n°2026-05-06 du 28 mai 2026 de la CCBVL portant création de la CLECT et fixant sa composition.

CONSIDÉRANT que chaque commune membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT, conformément aux dispositions légales et aux statuts de l'EPCI ;
CONSIDÉRANT que cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges transférées à l'EPCI et de proposer des attributions de compensation (AC) pour chaque commune, afin d'assurer l'équilibre financier des transferts de compétences ;
CONSIDÉRANT les membres de la CLECT doivent être des conseillers municipaux, désignés par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 :DE DÉSIGNER comme **membre** de la CLECT de la CCBVL :

- **Titulaire : M. Joël MARQUET**
- **Suppléant : M. Laurent BOISGARD**

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER M. le Maire** à transmettre cette désignation au Président de la CCBVL et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son enregistrement.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 06 juillet 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES